

Nantes, le 07 juin 2023

Compte-rendu n° 45

Objet de la réunion : **Comité Technique Intercommunal (CTI)**

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE *Services Hertzien*s

Date de la réunion: **06/06/2023**

Lieu: VISIOCONFERENCE

ORDRE DU JOUR

1. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE)
2. POINTS D'AVANCEMENT GÉNÉRAUX / ACTUALITÉS
3. CALENDRIER PREVISIONNEL DES PROCHAINS CTI

Participants :

Communes Membres de Nantes Métropole

COMMUNES	ELU(E)	TECHNIQUE
BOUGUENAIS	Jean-Luc RUNFOLA (excusé)	Aurélie PREVOST (excusée)
NANTES	Franckie TRICHET (excusé)	Boukmis B. BOUNAB
SAINT-HERBLAIN	Jérôme SULIM (excusé)	Romain MARIOT

Les représentants de Nantes Métropole

GUICHET UNIQUE	REPRESENTANT(E)	FONCTION
NANTES METROPOLE	Boukmis B. BOUNAB	Chargé de mission aménagement numérique territoire
	Antoine PERFETTINI	Chargé de mission aménagement numérique territoire
	Yves ROUILLÉ	Chargé de mission aménagement numérique territoire

Les représentants des exploitants d'infrastructures radioélectriques (opérateurs)

OPERATEUR	REPRESENTANT(E)	FONCTION
BOUYGUES TÉLÉCOM	Tristan BONAMY Mickaël GODARD	Responsable relations Territoriales Chef de projet déploiement
FREE MOBILE	Samira BOUSLAH Clément ARNOUX	Responsable des Relations Collectivités Territoriales Chargé de Recherche et Négociation
ORANGE	Mélanie GOSMAT	Chargée des relations réseau mobile
SFR	Emmanuelle DESMAS	Chargée de relation patrimoine - région Ouest

Diffusion : Présents / excusés / absents

Copie pour information :

- DIRECTIONS ET SERVICES NANTES METROPOLE - VILLE DE NANTES
 - Olivier PARCOT, directeur général des services Nantes Métropole - Ville de Nantes
 - Eric CHEVALIER (DGDCT)
 - Nathalie HOPP (DGR)
- Elu-e & Chargé-e de quartier Breil - Barberie
 - Pascal BOLO
 - Cécile BIR
- Directions des pôles de proximité
 - Pôle Nantes Centralité : Mathieu PEREZ
 - Pôle Erdre et Loire : Xavier MARTIAL
 - Pôle Loire Chézine : Christine COLIN
 - Pôle Erdre et Cens : Claire PARDA
 - Pôle Loire Sèvre Vignoble : Benoît EVEILLE
 - Pôle Sud ouest : Claire LE PEHUN
- COMMUNES DE NANTES METROPOLE
 - Directeurs généraux des services des 24 communes membres
 - Référents « Aménagement Numérique du Territoire » (élu.e.s et agent.e.s) des 24 communes membres

1. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE) - Appréciation des communes membres

Conformément à la [Charte relative à l'aménagement numérique hertzien de Nantes Métropole](#), les communes membres siègent au Comité Technique Intercommunal lorsqu'un projet d'implantation concerne leur commune (*Article 3.3.2- COMITE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL*). L'appréciation de conformité à la charte autorise l'exploitant à déposer une autorisation d'urbanisme sans que cet avis ne préjuge de la décision administrative. Chaque Dossier d'Information Mairie (projet) présenté en séance a reçu un [accord de principe ferme du bailleur, propriétaire ou délégataire](#) pour accueillir les stations radioélectriques sur son patrimoine.

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	CONFORMITE	COMMENTAIRE
BOUGUENAIS	100, rue de la Mouchonnerie	2	44020_024_01	FREE Mobile	OUI	Mutualisation passive. Utilisation d'un support (pylône) existant.
NANTES	138 bd Robert Schuman (Quartier Breil - Barberie)	3	442514	SFR	OUI	AVIS DE CONFORMITE A LA CHARTE LORS DU CTI du 22/09/2022 sous réserve de réazimutage ⁽¹⁾ d'un faisceau au vu de la proximité d'un établissement scolaire.
SAINT-HERBLAIN	Rue du Zambeze	4	44162_026_01	FREE Mobile	OUI	Une démarche de concertation (permanence d'information) pourra être organisée à l'initiative de la ville avec l'appui de Nantes Métropole
	17 avenue Voltaire	5	4410000049	SFR	OUI	A L'ORDRE DU JOUR du CTI du 14/03/2022 ... Reporté à un CTI ultérieur devant l'évolution du projet sur le plan de la conception technique.

⁽¹⁾ Le réazimutage d'un faisceau, au vu de la proximité d'un établissement particulier, permet d'atténuer le niveau de rayonnement et ainsi s'assurer qu'au sein des établissements scolaires, crèches ou établissements de soins qui sont situés dans un rayon de cent mètres de l'équipement ou de l'installation, l'exposition du public au champ électromagnétique émis par l'équipement ou l'installation est aussi faible que possible tout en préservant la qualité du service rendu. *Article 5 du Décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques*

1.1. SITES EXISTANTS FAISANT L'OBJET D'UNE EVOLUTION PHYSIQUE ET/OU LOGICIELLE

Communes	Adresse	Référence Site	Opérateur
REZE	Rue de la Maillardière Pylône EDF Caravelle n°26	00013021M11-18	ORANGE (TOTEM)
ORVAULT	Place de l'Eglise	00004623M17-20	ORANGE (TOTEM)
NANTES	Rue Alphonse Daudet (Eglise)	T52190	BOUYGUES TELECOM

2. POINTS D'AVANCEMENT GENERAUX

• Basse-Goulaine

- organiser réunion avant l'été de présentation des résultats de l'étude
- consigner à l'issue de cette réunion dans un CR le relevé des actions des uns et des autres
- appeler les services du Département sur la question de la station Total

• Bailleurs sociaux

- rencontre NMH / Mission ANT NM le 07/06 pour réactiver l'ouverture du patrimoine de ce bailleur et mettre en œuvre les engagements de la charte
- Free rappelle l'importance que les bailleurs sociaux distinguent TowerCos et Opérateurs
- Bouygues rappelle l'importance de travailler à 4 : bailleurs, NM, opérateurs pour les implantations, towerCos pour les interventions de maintenance

• Centre Hospitalier Universitaire (Futur CHU) - RAPPEL

Les investigations se poursuivent pour assurer et accompagner l'accueil des 4 opérateurs sur le site du futur CHU.

• Stades Nantais

N°	STADES	FAISABILITÉ		
		Validée	différée	Ecartée
1	PLAINE DE JEUX DE LA BEAUJOIRE - (VT le 21/06/23) -	●		
2	STADE L'ERAUDIÈRE - (VT le 21/06/23) -	●		
3	STADE JEAN JAHAN - (VT le 21/06/23) -		●	
4	STADE JEAN-JACQUES AUDUBON		●	
5	STADE DE LA MARRIÈRE			●
6	STADE DE LA NOE LAMBERT			●
7	PLAINE DE JEUX DE SEVRES		●	
8	STADE Pascal LAPORTE <i>BOUYGUES TELECOM (Leader) retire sa candidature devant le rapport COÛT/INTÉRÊT trop faible. « L'offre » d'accueil d'infrastructures radioélectriques, dans la même configuration, reste d'actualité. Elle sera proposée auprès des trois autres opérateurs</i>		?	

Le compte-rendu de la réunion avec la direction des sports, communiqué à l'ensemble des opérateurs, détaille les décisions formulées ci-dessus.

De nouvelles visites techniques sont prévues le 21 juin, pour trois stades. Les opérateurs et leurs aménageurs sont invités à participer à ces visites techniques.

• Octavia

Nécessité d'utiliser un PF pour les demandes de permission de voirie => attention aux délais (besoin de comptes utilisateurs). Les opérateurs sont invités au besoin à se rapprocher du guichet unique pour engager les formations idoines auprès des services de la mission gouvernance et coordination territoriale, en charge de la plateforme

• Charte relative à l'aménagement numérique hertzien

Opérationnalité de la Charte : Installer officiellement, en septembre, des temps dédiés (*fréquences et modalités à déterminer collégialement*) avec chaque opérateur pour passer en revue les avant-projets (T0).

Les communes membres, seront conviées et associées à ces temps d'échanges - Attention toutefois à ne pas dupliquer des temps déjà arrêtés avec les communes sur ce thème.

RAPPEL : La charte prévoit des échanges préalables avant production du DIM pendant une durée inférieure ou égale à 3 mois. *Un logigramme explicitant la procédure est consultable en annexe 3 de la Charte.*

3. PROCHAIN COMITE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Le prochain CTI se tiendra le **jeudi 06 juillet 2023** à 10h (en distanciel - Visioconférence).

A noter qu'il est toujours possible d'organiser des CTI dédiés ou restreints entre deux CTI réguliers. Ils sont organisés à titre exceptionnel au vu du volume de projets présentés par les exploitants d'infrastructures radioélectriques et dans l'objectif de fluidifier leurs traitements. Ces comités sont animés par le guichet unique de Nantes Métropole avec la participation de la ou des communes hôtes.